

**ANNEE 2011**  
**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**ASSEMBLEE NATIONALE**  
**XI<sup>e</sup> LEGISLATURE**  
**JOURNAL DES DEBATS**  
**SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2011-2012**  
**COMPTE RENDU IN- EXTENSO**  
**SEANCE DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2011**  
**OUVERTURE DE LA SESSION**

**Sommaire**

	<b>Pages</b>
1 - Membre du Gouvernement présent.....	02
2 - Ouverture de la séance.....	02
3 - Fin de la séance.....	33

**Secrétaires élus**

-Madame Aminata SALL  
-Monsieur Alioune SOW  
- Madame Gnagna THOURE  
- Monsieur Daour Niang NDIAYE

**Présidence de**

- Monsieur Djiby BASSE  
Doyen d'âge  
-Monsieur Mamadou SECK,  
Président

## Séance plénière du mercredi 14 octobre 2009

*(La séance est ouverte à 11h 30)*

- 1 -

### **MEMBRE DU GOUVERNEMENT PRESENT**

Est au banc du Gouvernement :

Madame Thérèse Coumba Diop, Ministre chargée des Relations avec les Institutions.

- 2 -

### **OUVERTURE DE LA SEANCE**

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Mes chers Collègues, le privilège de l'âge me vaut l'honneur aujourd'hui, pour un instant, d'occuper ce fauteuil, assisté des deux plus jeunes secrétaires, pour assurer la présidence de l'Assemblée jusqu'à l'élection de son président.

Ainsi, nos collègues AMINATA SALL et ALIOUNE SOW forment avec moi le bureau d'âge.

Nos collègues :

AMY DIALLO,

AISSA MAMA KANE,

OUMOU SOW

ABDOULAYE DRAME,

SIDY BADIANE,

s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

Il n'y a pas d'observations ?

Nos Collègues sont excusés.

Madame le Secrétaire, je vous prie de procéder à l'appel nominal des députés.

**MADAME LE SECRETAIRE**

FATOU YOUSOUF AIDARA  
MODOU AMAR  
ABABACAR BA  
MAMADOU OUMAR BA  
METOU BA  
OUSMANE BA  
SALIF BA  
YATTA BA  
ABDOULAYE BABOU  
SIDY BADIANE  
AMADOU BALDE  
DJIBY BASSE  
PAPE BASSEL  
MADIOP BITEYE  
ABDOURAHMANE BOCOUM  
TIMOTHE BOISSY  
AMETTE SALOUM BOYE  
DABA CAMARA  
DJIBY CISSE  
EL HADJI MAMOUR CISSE  
EI HADJ AMATH CISSE  
MOUSSA CISSE N° 1  
MOUSSA CISSE N° 2  
MOUSTAPHA CISSE  
SAMBA KHARY CISSE  
AISSATA COULIBALY  
MOUSSA DAFPE  
ALIOU DIA

AMADOU DIA  
LAMINE DIA  
OUMAR KHASSIMOU DIA  
SERIGNE MBAYE DIA  
ASSANE DIAGNE  
MOUSLY DIAKHATE  
HAMADY DIALLO  
MAMADOU DIALLO N° 1  
MAMADOU DIALLO N° 2  
SAMBA BATHILY DIALLO  
AMIE DIALLO  
AMINATA DIALLO  
MOUSSA DIAO N° 1  
MOUSSA DIAO N° 2  
AMADOU DIARRA  
EMILIE DIATTA  
MOUHAMED DIEDHIOU  
KHADIDIATOU DIEDHIOU  
KALIDOU DIENG  
ABDOULAYE DIENG N°1  
ABDOULAYE DIENG N°2  
CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE  
ANTA DIEYE  
AWA DIOP  
CHERIF ELWALY DIOP  
DEMBA DIOP  
ELHADJI MALICK DIOP  
MAMADOU MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP  
YAKHARE DIOP  
ABDOULAYE DIOUF  
ELHADJI MOUSTAPHA DIOUF  
IBRA DIOUF  
MAMADOU DIOUF  
MBAYE DIOUF  
FATOU DIOUF  
SEYDOU DIOUF  
YANKHOBBA DIOUF  
ABDOULAYE DRAME  
MAMADOU LAMINE DRAME  
AHMED FALL  
AMADOU FALL  
SAHITE FALL

MARIÈME GUÈYE GASSAMA  
AÏDA GAYE  
NDÈYE GAYE  
MALICK GUEYE  
MASSECK GUEYE  
OUSMANE GUEYE  
OUSMANE SOW HUCHARD  
AMADOU KA  
ABDOU KARIM KAMARA  
MAGATTE KAMARA  
BOCAR SADIKH KANE  
ADAMA KANE  
AÏSSA MAMA KANE  
NENE MAREME KANE  
FATOU KAYERE  
BABACAR KHOUMA  
ALPHA KOÏTA  
ALY LO  
AMADOU NDIAYE LO  
BASSIROU DORO LY  
EL HADJI WACK LY  
ISSAGA LY  
FATOU MANGARA  
FALLOU MBACKE  
MACTAR MBACKE  
AMADOU GALLO NDIAYE  
DAOUR NIANG NDIAYE  
MOUHAMADOU BAMBA NDIAYE  
MOUSSA NDIAYE  
SOKHNA NDIAYE  
NDÈYE BAKHAW NDIONGUE  
JOSEPH NDONG  
ABDOULAYE NDOUR  
OUMAR NDOYE  
MBAYE NIANG  
MARIAMA NIANG  
KALIDOU NIASSE  
AMADOU SADIO  
ROBERT SAGNA  
AMADOU CIRÉ SALL  
SIDY SALL  
AMINATA SALL

ASTOU KANE SALL  
MAME BOUSSO SAMB  
SEKOU SAMBOU  
YOUBA SAMBOU  
ABDOU SANE  
OUMAR SANE  
MOR MATY SARR  
PAPE DIB SARR  
ALIOU SECK  
MAMADOU SECK  
THIAMBA SECK  
ABDOULAYE SENE  
DIÉGANE SENE  
EL HADJ FAMARA SENGHOR  
ALIOUNE SOUARE  
ABDOURAHMANE SOW  
ADAMA SOW  
ALIOUNE SOW  
MOUSSA SOW  
FATOU SOW  
OUMOU SOW  
MOUSSA SY  
OUMAR SY  
THIERNO IBRAHIMA SY  
KHADIDIATOU SY  
ALIOUNE AÏDARA SYLLA  
ROBERT DIT KHADIM TABET  
IBA DER THIAM  
MAMADOU LAMINE THIAM  
SAMBA DIOULDE THIAM  
TAFSIR THIOYE  
GNAGNA THOURE  
IBRAHIMA TOUNKARA  
NDEYE FATOU TOURE  
DOUDOU WADE  
NDIAWAR WADE  
SEYNABOU WADE.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je constate la présence en séance de 125 députés.

Le quorum est atteint. L'Assemblée est dans les conditions requises pour délibérer valablement. En conséquence, je déclare ouverte la session ordinaire unique de l'année 2011-2012 de l'Assemblée nationale.

Mes chers Collègues, j'ai reçu du Groupe Parlementaire Libéral et Démocratique une lettre portant désignation de son Président. Il s'agit de notre collègue Doudou WADE. Le Vice-président est notre collègue Abdou SANE.

J'ai également reçu du Groupe Parlementaire Démocratique et Progrès une lettre portant désignation de son Président. Il s'agit de notre collègue Aïssatou COULIBALY. Le Vice-président est notre collègue Amath CISSE.

Je rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 11 de notre Règlement intérieur, aucun débat ne peut avoir lieu avant l'installation du Bureau définitif, sauf s'il porte sur les questions de procédure relatives à l'élection en cours.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président de notre Assemblée nationale. Je rappelle les dispositions de l'article 14 alinéa premier de notre règlement intérieur : «Le Président de l'Assemblée Nationale est élu au scrutin uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si cette majorité n'est pas atteinte au premier tour du scrutin, il est procédé à un second tour pour lequel l'élection est requise à la majorité relative. »

Article 15, alinéa 1<sup>er</sup> nouveau : « Le président de l'Assemblée nationale et les autres membres du Bureau sont élus pour une durée de 1 an. Ils sont rééligibles. Le mandat du Président et celui des autres membres du Bureau de l'Assemblée nationale sont renouvelés à la première séance de la session ordinaire. »

Le candidat proposé par le Groupe parlementaire libéral démocratique au poste de Président, est notre collègue Mamadou SECK.

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant un bulletin de vote. Chaque député déposera dans l'urne un bulletin imprimé s'il est pour ; un bulletin bleu s'il est contre et un bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir.

Le scrutin est donc ouvert.

Monsieur le secrétaire veuillez, je vous prie, procéder à l'appel nominal des députés.

### **MONSIEUR LE SECRETAIRE**

FATOU YOUSOUF AIDARA  
MODOU AMAR  
ABABACAR BA  
MAMADOU OUMAR BA  
METOU BA  
OUSMANE BA  
SALIF BA  
YATTA BA  
ABDOULAYE BABOU  
SIDY BADIANE  
AMADOU BALDE  
DJIBY BASSE  
PAPE BASSEL  
MADIOP BITEYE  
ABDOURAHMANE BOCOUM  
TIMOTHE BOISSY  
AMETTE SALOUM BOYE  
DABA CAMARA  
DJIBY CISSE  
EL HADJI MAMOUR CISSE  
EI HADJ AMATH CISSE  
MOUSSA CISSE N° 1  
MOUSSA CISSE N° 2  
MOUSTAPHA CISSE  
SAMBA KHARY CISSE  
AISSATA COULIBALY  
MOUSSA DAFTE

ALIOU DIA  
AMADOU DIA  
LAMINE DIA  
OUMAR KHASSIMOU DIA  
SERIGNE MBAYE DIA  
ASSANE DIAGNE  
MOUSLY DIAKHATE  
HAMADY DIALLO  
MAMADOU DIALLO N° 1  
MAMADOU DIALLO N° 2  
SAMBA BATHILY DIALLO  
AMIE DIALLO  
AMINATA DIALLO  
MOUSSA DIAO N° 1  
MOUSSA DIAO N° 2  
AMADOU DIARRA  
EMILIE DIATTA  
MOUHAMED DIEDHIOU  
KHADIDIATOU DIEDHIOU  
KALIDOU DIENG  
ABDOULAYE DIENG N°1  
ABDOULAYE DIENG N°2  
CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE  
ANTA DIEYE  
AWA DIOP  
CHERIF ELWALY DIOP  
DEMBA DIOP  
ELHADJI MALICK DIOP  
MAMADOU MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP  
YAKHARE DIOP  
ABDOULAYE DIOUF  
ELHADJI MOUSTAPHA DIOUF  
IBRA DIOUF  
MAMADOU DIOUF  
MBAYE DIOUF  
FATOU DIOUF  
SEYDOU DIOUF  
YANKHOBA DIOUF  
ABDOULAYE DRAME  
MAMADOU LAMINE DRAME  
AHMED FALL  
AMADOU FALL

SAHITE FALL  
MARIÈME GUÈYE GASSAMA  
AÏDA GAYE  
NDÈYE GAYE  
MALICK GUEYE  
MASSECK GUEYE  
OUSMANE GUEYE  
OUSMANE SOW HUCHARD  
AMADOU KA  
ABDOU KARIM KAMARA  
MAGATTE KAMARA  
BOCAR SADIKH KANE  
ADAMA KANE  
AÏSSA MAMA KANE  
NENE MAREME KANE  
FATOU KAYERE  
BABACAR KHOUMA  
ALPHA KOÏTA  
ALY LO  
AMADOU NDIAYE LO  
BASSIROU DORO LY  
EL HADJI WACK LY  
ISSAGA LY  
FATOU MANGARA  
FALLOU MBACKE  
MACTAR MBACKE  
AMADOU GALLO NDIAYE  
DAOUR NIANG NDIAYE  
MOUHAMADOU BAMBA NDIAYE  
MOUSSA NDIAYE  
SOKHNA NDIAYE  
NDÈYE BAKHAW NDIONGUE  
JOSEPH NDONG  
ABDOULAYE NDOUR  
OUMAR NDOYE  
MBAYE NIANG  
MARIAMA NIANG  
KALIDOU NIASSE  
AMADOU SADIO  
ROBERT SAGNA  
AMADOU CIRÉ SALL  
SIDY SALL

AMINATA SALL  
ASTOU KANE SALL  
MAME BOUSSO SAMB  
SEKOU SAMBOU  
YOUBA SAMBOU  
ABDOU SANE  
OUMAR SANE  
MOR MATY SARR  
PAPE DIB SARR  
ALIOU SECK  
MAMADOU SECK  
THIAMBA SECK  
ABDOULAYE SENE  
DIÉGANE SENE  
EL HADJ FAMARA SENGHOR  
ALIOUNE SOUARE  
ABDOURAHMANE SOW  
ADAMA SOW  
ALIOUNE SOW  
MOUSSA SOW  
FATOU SOW  
OUMOU SOW  
MOUSSA SY  
OUMAR SY  
THIERNO IBRAHIMA SY  
KHADIDIATOU SY  
ALIOUNE AÏDARA SYLLA  
ROBERT DIT KHADIM TABET  
IBA DER THIAM  
MAMADOU LAMINE THIAM  
SAMBA DIOULDE THIAM  
TAFSIR THIOYE  
GNAGNA THOURE  
IBRAHIMA TOUNKARA  
NDEYE FATOU TOURE  
DOUDOU WADE  
NDIAWAR WADE  
SEYNABOU WADE.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Plus personne ne demande à voter ?

Le scrutin est clos.

Madame, Monsieur les Secrétaires, veuillez procéder au dépouillement!

Votants : 131

Majorité requise : 65

Pour : 123

Contre : 04

Abstentions : 00

Bulletins nuls : 04

**[Applaudissements].**

Monsieur Mamadou Seck, ayant obtenu 131 voix, est élu Président de l'Assemblée nationale.

Je rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 10 de notre Règlement intérieur, dès son élection le Président de l'Assemblée nationale prend fonction. L'élection des autres membres du Bureau se déroule sous sa présidence.

Mes chers Collègues, avant de céder la place à notre illustre Président, je voudrais, au nom de tous, adresser mes très chaleureuses félicitations à notre collègue Mamadou Seck.

**[Applaudissements].**

Son leadership affirmé, son humanisme, sa générosité de cœur, sa grande capacité à rassembler et son sens aigu du dialogue contribueront, sans nul doute, à affiner la belle image qu'il est en train de donner à notre Assemblée nationale. En vous souhaitant, Monsieur le Président, une parfaite réussite dans vos fonctions, je vous invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

**[Applaudissements].**

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Madame le Ministre,

Mes chers Collègues,

Je voudrais remercier le Président du bureau d'âge, notre doyen Djiby Basse, pour le brio avec lequel il a dirigé nos travaux.

Vous me permettez, chers Collègues, de commencer mon propos en souhaitant la bienvenue à Madame le Ministre en charge des Relations avec les Institutions et en formulant des vœux pour la réussite de ses nouvelles missions au sein du Gouvernement.

Je vous remercie, mes chers Collègues, de la confiance que vous venez de me renouveler à la tête de notre Assemblée nationale.

Je la perçois comme un encouragement à mieux servir l'Institution et à permettre aux Représentants du peuple que nous sommes de continuer l'exercice de leur mandat dans les meilleures conditions de vie et de travail.

Mon sentiment de profonde gratitude va vers Monsieur le Président de la République, Maître Abdoulaye WADE, Chef de notre majorité politique.

J'ai conscience du privilège de la confiance qu'il me renouvelle depuis plusieurs années en vous demandant d'en faire autant.

En Chef averti, Monsieur le Président de la République nous entoure de ses conseils et reste à l'écoute de nos avis et préoccupations.

C'est pour ces raisons que mes pensées sont allées vers le Chef de l'Etat, à l'annonce du décès de notre collègue Ndiawar TOURE.

Je voudrais qu'on observe une minute de silence à la mémoire de notre Collègue, avant de poursuivre.

**[Une minute de Silence].**

Avec la disparition de Ndiawar TOURE, Monsieur le Président de la République a perdu un militant des premières heures et un responsable politique d'envergure nationale. Ndiawar TOURE a été fidèle à ses engagements : engagement politique, pendant près de vingt- cinq ans,

aux côtés de Monsieur le Président de la République ; engagement spirituel, sur les traces de son grand père, éminente figure de la tarikha Tidiane.

C'est avec cette foi de croyant que Ndiawar TOURE a enduré, avec dignité et courage, la maladie par laquelle il a fini par nous quitter. Nous garderons le souvenir de sa correction et de son sens de la mesure qui prenaient toujours le dessus sur les aléas ou les tumultes inhérents à la vie politique.

Comme Rapporteur général, Président de la Commission des Finances ou Vice-président de l'Assemblée nationale, Ndiawar TOURE a su devenir, en dix ans de magistrature, un parlementaire chevronné et subtil.

C'est en reconnaissance de ses qualités que l'Assemblée nationale lui avait confié la délicate charge de Président-Délégué de l'Assemblée nationale du Sénégal à l'Union Interparlementaire, qui regroupe, à Genève en Suisse, les Parlements du monde entier. Ndiawar TOURE a su vivre en homme d'écoute et de consensus, en homme de conviction qui savait réconcilier sans se renier.

De l'humilité des hommes de devoir, Ndiawar TOURE assumait un humanisme convivial et pragmatique, qui traduisait son attachement aux valeurs essentielles de notre Nation ainsi qu'une vie intérieure intense mais apaisée. Le parcours de Ndiawar TOURE offre à la jeunesse politique de notre pays l'exemple d'un homme des synthèses fécondes.

J'adresse mes condoléances à sa famille et à ses amis. Je voudrais renouveler à Monsieur le Président de la République, Maître Abdoulaye WADE, l'expression respectueuse de mes condoléances les plus attristées.

Nous avons apprécié l'idée généreuse d'une prise en charge sociale des députés que Monsieur le Président de la République a exposée dans son témoignage à la levée du corps de notre collègue Ndiawar TOURE. Nous avons commencé à y travailler avec l'amélioration des rendements de la caisse de retraite des députés. Il nous faut, en faisant preuve

d'imagination et de solidarité, élargir les perspectives d'épanouissement personnel et professionnel du parlementaire afin de préserver sa dignité à la fin de son mandat ou au service du pays. Dans cette direction, nous avons bon espoir que les actions en cours pour faciliter l'accès à l'habitat aboutiront dans les meilleurs délais.

Vous me permettrez, chers Collègues, de saisir l'occasion de cette dernière séance solennelle d'ouverture de session de notre législature pour vous demander de ne pas oublier dans vos pensées et vos prières tous nos collègues qui nous ont malheureusement quittés.

Madame le Ministre,  
Chers Collègues,

Les visites de terrain auxquels nous avons consacré une partie de l'intersession nous ont donné une vue plus précise des réalisations, des chantiers en cours et des attentes des populations. En attendant l'atelier de restitution globale, je reviens brièvement sur quelques-unes de ces visites.

Nos Collègues de la Commission du Développement se sont penchés sur les conditions de mise en œuvre de programmes et projets comme :

- le programme de lutte contre les inondations ;
- la mise en œuvre du plan TAKKAL et les perspectives de renforcement des capacités de production ;
- la situation actuelle et les perspectives de l'électrification rurale ;
- la gestion des eaux usées dans nos principales villes ;
- les enjeux de la gestion du Lac de Guiers ;
- les perspectives de l'alimentation en eau de Dakar ;
- la gestion et la maintenance des forages ruraux.

Parmi les recommandations de la Commission, nous pouvons retenir celles relatives à une meilleure utilisation des eaux traitées et du méthane produit par la station d'épuration de Cambérène.

La Commission Santé a examiné les conditions de fonctionnement et de gestion des structures publiques sanitaires et sociales, en mettant le

focus sur les difficultés rencontrées par les références et les évacuations des patients à partir des structures de santé communautaire vers les structures publiques de niveau supérieur.

Les infrastructures sanitaires de Goudiry, Kidira, Bakel, Diawara, Diamniadio, Thiaroye, Guédiawaye ont reçu la visite de nos collègues, de même que le village de Koutal ou des dons ont été distribués.

La Commission Santé nous réconforte dans notre option de penser davantage aux malades dans le redéploiement de nos actions de sensibilisation et de soutien.

Tour à tour, les personnes atteintes de drépanocytose, de cancer, de maladies rénales ou cardiaques ont bénéficié de l'appui de l'Assemblée nationale à travers les sociétés scientifiques ou les associations de malades.

De son côté, la Commission de l'Urbanisme s'est intéressée aux infrastructures maritimes avec des visites à la Gare maritime internationale, au terminal conteneurs et à la plateforme logistique.

Les membres de cette Commission se rendront également au COSEC et aux Entrepôts du Mali pour une vue plus complète de ce secteur prépondérant dans les échanges fructueux entre nos deux pays.

La Commission de l'Education s'est rendue à Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor pour constater des progrès dans l'accès malgré des difficultés liées à l'insuffisance, à la vétusté et à la mauvaise qualité de certaines infrastructures. La Commission déplore le manque de moyens logistiques des inspecteurs pour réaliser les modules de formation continue, la déperdition scolaire chez les filles due à des grossesses précoces, le non-respect du quantum horaire à cause de diverses perturbations du rythme normal des cours.

La Commission recommande au Gouvernement de poursuivre l'effort de construction à travers le Budget Consolidé d'Investissement et d'examiner avec attention la demande de modèles alternatifs comme les écoles franco-arabes, notamment dans la région de Sédhiou.

Les activités des Commissions sont complétées par le dynamisme de nos Réseaux parlementaires, en particulier dans les domaines de la protection de l'environnement et de la réaction face aux catastrophes et aux changements climatiques.

Je félicite les Présidents et les membres de ces Commissions et Réseaux pour leur engagement et leur disponibilité. Les résultats de leurs investigations nous seront utiles pendant l'examen de la loi de finances.

En votre nom, j'adresse mes remerciements aux Ministres, aux autorités locales et aux agents qui ont apporté leur concours à la bonne réalisation de ces tournées. J'associe à ces remerciements le Fonds Européen de Développement qui a appuyé le programme de visites.

Madame le Ministre,  
Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président de la République a eu cette heureuse formule :  
« Au Sénégal, on vote le dimanche et chacun va travailler le lundi. »

C'est dire que nous avons des traditions électorales et des pratiques démocratiques dignes des standards internationaux les plus élevés.

Mais, puisqu'il s'agit d'un parcours par essence toujours recommencé, nous devons chacun veiller à la consolidation et au renforcement de ce patrimoine commun dont nous avons longtemps eu l'apanage en Afrique.

L'élection présidentielle de février 2012 devrait constituer une séquence de compétition politique sur la base de bilan, de réalisations, de propositions programmatiques et de projets de société.

Elle n'est pas un concours de surenchère dans les propos, ni une occasion pour espérer mettre le Sénégal en lambeaux ou faire du sénégalais un ennemi pour son compatriote.

Dans le cadre des Lois et Institutions qui ont fait la preuve de leur efficacité et de leur légitimité, chaque acteur doit respecter les règles en vigueur et, ce faisant, respecter le peuple sénégalais.

Madame le Ministre,

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

La prochaine élection présidentielle va se dérouler presque en même temps que la Coupe d'Afrique des Nations de football à laquelle notre pays vient de se qualifier brillamment.

J'adresse les félicitations de l'Assemblée Nationale à l'équipe fédérale, à l'encadrement technique, aux joueurs et aux supporters.

Devant le peuple sénégalais se présentent deux rendez-vous que nous devons honorer en brandissant fièrement à la face du monde notre emblème national.

Dans l'union des cœurs et des efforts, nous pouvons et nous devons aborder et franchir ces étapes la tête haute.

Je vous remercie de votre attention.

### **[Applaudissements].**

L'ordre du jour appelle l'élection des autres membres du Bureau de l'Assemblée Nationale dont la composition est fixée par l'article 13 de notre Règlement intérieur. Le Président du Groupe Parlementaire Libéral et Démocratique propose pour les fonctions de Vice-présidents les Collègues suivants :

- 1<sup>er</sup> Vice-président : Iba Der THIAM
- 2<sup>e</sup> Vice-président : Aly LO
- 3<sup>e</sup> Vice-président : Amadou Ciré SALL
- 4<sup>e</sup> Vice-président : Moussa SOW
- 5<sup>e</sup> Vice-président : Diégane SENE
- 6<sup>e</sup> Vice-président : Khadidiatou DHIEDHIOU
- 7<sup>e</sup> Vice-président : Aliou DIA

8<sup>e</sup> Vice-président : Ndèye Gaye CISSE.

Je rappelle qu'il est distribué à chaque Député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Chaque Député déposera dans l'urne un bulletin imprimé, s'il est pour ; un bulletin bleu, s'il est contre ; un bulletin blanc rayé de bleu, s'il désire s'abstenir.

Le scrutin est ouvert.

Madame le Secrétaire, je vous prie de procéder à l'appel nominal des députés.

### **MADAME LE SECRETAIRE**

FATOU YOUSOUF AIDARA  
MODOU AMAR  
ABABACAR BA  
MAMADOU OUMAR BA  
METOU BA  
OUSMANE B A  
SALIF BA  
YATTA BA  
ABDOULAYE BABOU  
SIDY BADIANE  
AMADOU BALDE  
DJIBY BASSE  
PAPE BASSEL  
MADIOP BITEYE  
ABDOURAHMANE BOCOUM  
TIMOTHE BOISSY  
AMETTE SALOUM BOYE  
DABA CAMARA  
DJIBY CISSE  
EL HADJI MAMOUR CISSE  
EI HADJ AMATH CISSE  
MOUSSA CISSE N° 1  
MOUSSA CISSE N° 2  
MOUSTAPHA CISSE  
SAMBA KHARY CISSE  
AISSATA COULIBALY  
MOUSSA DAFPE  
ALIOU DIA

AMADOU DIA  
LAMINE DIA  
OUMAR KHASSIMOU DIA  
SERIGNE MBAYE DIA  
ASSANE DIAGNE  
MOUSLY DIAKHATE  
HAMADY DIALLO  
MAMADOU DIALLO N° 1  
MAMADOU DIALLO N° 2  
SAMBA BATHILY DIALLO  
AMIE DIALLO  
AMINATA DIALLO  
MOUSSA DIAO N° 1  
MOUSSA DIAO N° 2  
AMADOU DIARRA  
EMILIE DIATTA  
MOUHAMED DIEDHIOU  
KHADIDIATOU DIEDHIOU  
KALIDOU DIENG  
ABDOULAYE DIENG N°1  
ABDOULAYE DIENG N°2  
CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE  
ANTA DIEYE  
AWA DIOP  
CHERIF ELWALY DIOP  
DEMBA DIOP  
ELHADJI MALICK DIOP  
MAMADOU MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP  
YAKHARE DIOP  
ABDOULAYE DIOUF  
ELHADJI MOUSTAPHA DIOUF  
IBRA DIOUF  
MAMADOU DIOUF  
MBAYE DIOUF  
FATOU DIOUF  
SEYDOU DIOUF  
YANKHOBBA DIOUF  
ABDOULAYE DRAME  
MAMADOU LAMINE DRAME  
AHMED FALL  
AMADOU FALL  
SAHITE FALL

MARIÈME GUÈYE GASSAMA  
AÏDA GAYE  
NDÈYE GAYE  
MALICK GUEYE  
MASSECK GUEYE  
OUSMANE GUEYE  
OUSMANE SOW HUCHARD  
AMADOU KA  
ABDOU KARIM KAMARA  
MAGATTE KAMARA  
BOCAR SADIKH KANE  
ADAMA KANE  
AÏSSA MAMA KANE  
NENE MAREME KANE  
FATOU KAYERE  
BABACAR KHOUMA  
ALPHA KOÏTA  
ALY LO  
AMADOU NDIAYE LO  
BASSIROU DORO LY  
EL HADJI WACK LY  
ISSAGA LY  
FATOU MANGARA  
FALLOU MBACKE  
MACTAR MBACKE  
AMADOU GALLO NDIAYE  
DAOUR NIANG NDIAYE  
MOUHAMADOU BAMBA NDIAYE  
MOUSSA NDIAYE  
SOKHNA NDIAYE  
NDÈYE BAKHAW NDIONGUE  
JOSEPH NDONG  
ABDOULAYE NDOUR  
OUMAR NDOYE  
MBAYE NIANG  
MARIAMA NIANG  
KALIDOU NIASSE  
AMADOU SADIO  
ROBERT SAGNA  
AMADOU CIRÉ SALL  
SIDY SALL  
AMINATA SALL

ASTOU KANE SALL  
MAME BOUSSO SAMB  
SEKOU SAMBOU  
YOUBA SAMBOU  
ABDOU SANE  
OUMAR SANE  
MOR MATY SARR  
PAPE DIB SARR  
ALIOU SECK  
MAMADOU SECK  
THIAMBA SECK  
ABDOULAYE SENE  
DIÉGANE SENE  
EL HADJ FAMARA SENGHOR  
ALIOUNE SOUARE  
ABDOURAHMANE SOW  
ADAMA SOW  
ALIOUNE SOW  
MOUSSA SOW  
FATOU SOW  
OUMOU SOW  
MOUSSA SY  
OUMAR SY  
THIERNO IBRAHIMA SY  
KHADIDIATOU SY  
ALIOUNE AÏDARA SYLLA  
ROBERT DIT KHADIM TABET  
IBA DER THIAM  
MAMADOU LAMINE THIAM  
SAMBA DIOULDÉ THIAM  
TAFSIR THIOYE  
GNAGNA THOURE  
IBRAHIMA TOUNKARA  
NDEYE FATOU TOURE  
DOUDOU WADE  
NDIAWAR WADE  
SEYNABOU WADE

Plus personne ne demande à voter ?

Madame, Monsieur les Secrétaires, veuillez procéder au dépouillement.

Votants : 130 ;

Pour : 116 ;

Contre : 08 ;

Abstention : 00 ;

Bulletins nuls : 06.

Nos collègues, ayant obtenu 116 voix, sont élus respectivement :

- 1<sup>er</sup> Vice-président : M. Iba Der Thiam
- 2<sup>e</sup> Vice-président : M. Aly Lo
- 3<sup>e</sup> Vice-président : M. Amadou Ciré Sall
- 4<sup>e</sup> Vice-président : M. Moussa Sow
- 5<sup>e</sup> Vice-président : M. Diégane Sène
- 6<sup>e</sup> Vice-président : Mme Khadidiatou Diédhiou
- 7<sup>e</sup> Vice-président : M. Aliou Dia
- 8<sup>e</sup> Vice-président : Mme Ndèye Gaye Cissé

**[Applaudissements].**

Nous félicitons nos collègues et nous leur souhaitons plein succès dans leur fonction.

Chers Collègues, nous allons procéder à l'élection des Secrétaires Elus. Le Président du Groupe Parlementaire Libéral et Démocratique propose pour les fonctions de Secrétaires Elus les Collègues suivants :

- M. Daour Niang Ndiaye
- Mme Gnagna Touré
- M. Abdoulaye Dieng N°1
- Mme Astou Kane Sall
- M. Moussa Sy
- Mme Fatou Youssouf Aïdara

Je rappelle qu'il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Chaque député déposera dans l'urne 1 bulletin imprimé s'il est pour, 1 bulletin bleu s'il est contre, et 1 bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir. Le scrutin est ouvert. Madame le

Secrétaire, je vous prie de bien vouloir procéder à l'appel nominal des Députés.

**MADAME LE SECRETAIRE**

FATOU YOUSOUF AIDARA  
MODOU AMAR  
ABABACAR BA  
MAMADOU OUMAR BA  
METOU BA  
OUSMANE B A  
SALIF BA  
YATTA BA  
ABDOULAYE BABOU  
SIDY BADIANE  
AMADOU BALDE  
DJIBY BASSE  
PAPE BASSEL  
MADIOP BITEYE  
ABDOURAHMANE BOCOUM  
TIMOTHE BOISSY  
AMETTE SALOUM BOYE  
DABA CAMARA  
DJIBY CISSE  
EL HADJI MAMOUR CISSE  
EI HADJ AMATH CISSE  
MOUSSA CISSE N° 1  
MOUSSA CISSE N° 2  
MOUSTAPHA CISSE  
SAMBA KHARY CISSE  
AISSATA COULIBALY  
MOUSSA DAFPE  
ALIOU DIA  
AMADOU DIA  
LAMINE DIA  
OUMAR KHASSIMOU DIA  
SERIGNE MBAYE DIA  
SSANE DIAGNE  
MOUSLY DIAKHATE  
HAMADY DIALLO  
MAMADOU DIALLO N° 1

MAMADOU DIALLO N° 2  
SAMBA BATHILY DIALLO  
AMIE DIALLO  
AMINATA DIALLO  
MOUSSA DIAO N° 1  
MOUSSA DIAO N° 2  
AMADOU DIARRA  
EMILIE DIATTA  
MOUHAMED DIEDHIOU  
KHADIDIATOU DIEDHIOU  
KALIDOU DIENG  
ABDOULAYE DIENG N°1  
ABDOULAYE DIENG N°2  
CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE  
ANTA DIEYE  
AWA DIOP  
CHERIF ELWALY DIOP  
DEMBA DIOP  
ELHADJI MALICK DIOP  
MAMADOU MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP  
YAKHARE DIOP  
ABDOULAYE DIOUF  
ELHADJI MOUSTAPHA DIOUF  
IBRA DIOUF  
MAMADOU DIOUF  
MBAYE DIOUF  
FATOU DIOUF  
SEYDOU DIOUF  
YANKHOBBA DIOUF  
ABDOULAYE DRAME  
MAMADOU LAMINE DRAME  
AHMED FALL  
AMADOU FALL  
SAHITE FALL  
MARIÈME GUÈYE GASSAMA  
AÏDA GAYE  
NDÈYE GAYE  
MALICK GUEYE  
MASSECK GUEYE  
OUSMANE GUEYE  
OUSMANE SOW HUCHARD  
AMADOU KA

ABDOU KARIM KAMARA  
MAGATTE KAMARA  
BOCAR SADIKH KANE  
ADAMA KANE  
AÏSSA MAMA KANE  
NENE MAREME KANE  
FATOU KAYERE  
BABACAR KHOUMA  
ALPHA KOÏTA  
ALY LO  
AMADOU NDIAYE LO  
BASSIROU DORO LY  
EL HADJI WACK LY  
ISSAGA LY  
FATOU MANGARA  
FALLOU MBACKE  
MACTAR MBACKE  
AMADOU GALLO NDIAYE  
DAOUR NIANG NDIAYE  
MOUHAMADOU BAMBA NDIAYE  
MOUSSA NDIAYE  
SOKHNA NDIAYE  
NDÈYE BAKHAW NDIONGUE  
JOSEPH NDONG  
ABDOULAYE NDOUR  
OUMAR NDOYE  
MBAYE NIANG  
MARIAMA NIANG  
KALIDOU NIASSE  
AMADOU SADIO  
ROBERT SAGNA  
AMADOU CIRÉ SALL  
SIDY SALL  
AMINATA SALL  
ASTOU KANE SALL  
MAME BOUSSO SAMB  
SEKOU SAMBOU  
YOUBA SAMBOU  
ABDOU SANE  
DUMAR SANE  
MOR MATY SARR  
PAPE DIB SARR

ALIOU SECK  
MAMADOU SECK  
THIAMBA SECK  
ABDOULAYE SENE  
DIÉGANE SENE  
EL HADJ FAMARA SENGHOR  
ALIOUNE SOUARE  
ABDOURAHMANE SOW  
ADAMA SOW  
ALIOUNE SOW  
MOUSSA SOW  
FATOU SOW  
OUMOU SOW  
MOUSSA SY  
OUMAR SY  
THIERNO IBRAHIMA SY  
KHADIDIATOU SY  
ALIOUNE AÏDARA SYLLA  
ROBERT DIT KHADIM TABET  
IBA DER THIAM  
MAMADOU LAMINE THIAM  
SAMBA DIOULDÉ THIAM  
TAFSIR THIOYE  
ENAGNA THOURE  
IBRAHIMA TOUNKARA  
NDEYE FATOU TOURE  
DOUDOU WADE  
NDIAWAR WADE  
SEYNABOU WADE

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Plus personne ne demande à voter ?

Madame, Monsieur les Secrétaires, veuillez procéder aux dépouillements.

Votants : 128

Pour : 111  
Contre : 09  
Abstention : 00  
Bulletins nuls : 08

Nos Collègues ayant obtenus 111 voix sont élus Secrétaires élus.

Il s'agit de :

- M. Daour NDIANG NDIAYE
- Mme Gnagna TOURE
- M. Abdoulaye DIENG n°1
- Mme Astou KANE SALL
- M. Moussa SY
- Mme Fatou Youssouf AIDARA

**[Applaudissements].**

Nous félicitons nos collègues et leur souhaitons plein succès dans leur fonction.

Je remercie nos deux jeunes collègues Aminata SALL et Alioune SOW et invite Monsieur Daour Niang NDIAYE et Madame Gnagna THOURE à venir prendre leur place au bureau de séance.

Mes chers Collègues, le Président du Groupe Libéral et Démocratique propose pour les fonctions de Questeurs les Collègues suivants :

1<sup>er</sup> Questeur : Mamadou Lamine THIAM ;

2<sup>e</sup> Questeur : Awa DIOP.

Je rappelle la procédure : il est distribué à chaque député une enveloppe contenant des bulletins de vote. Le député déposera dans l'urne un bulletin imprimé, s'il est pour ; un bulletin bleu s'il est contre ; un bulletin blanc rayé de bleu, s'il désire s'abstenir.

Le scrutin est ouvert.

Madame le Secrétaire, je vous prie de procéder à l'appel nominal des députés.

## MADAME LA SECRETAIRE

FATOU YOUSOUF AIDARA  
MODOU AMAR  
ABABACAR BA  
MAMADOU OUMAR BA  
METOU BA  
OUSMANE B A  
SALIF BA  
YATTA BA  
ABDOULAYE BABOU  
SIDY BADIANE  
AMADOU BALDE  
DJIBY BASSE  
PAPE BASSEL  
MADIOP BITEYE  
ABDOURAHMANE BOCOUM  
TIMOTHE BOISSY  
AMETTE SALOUM BOYE  
DABA CAMARA  
DJIBY CISSE  
EL HADJI MAMOUR CISSE  
EI HADJ AMATH CISSE  
MOUSSA CISSE N° 1  
MOUSSA CISSE N° 2  
MOUSTAPHA CISSE  
SAMBA KHARY CISSE  
AISSATA COULIBALY  
MOUSSA DAFTE  
ALIOU DIA  
AMADOU DIA  
LAMINE DIA  
OUMAR KHASSIMOU DIA  
SERIGNE MBAYE DIA  
ASSANE DIAGNE  
MOUSLY DIAKHATE  
HAMADY DIALLO  
MAMADOU DIALLO N° 1  
MAMADOU DIALLO N° 2  
SAMBA BATHILY DIALLO  
AMIE DIALLO  
AMINATA DIALLO

MOUSSA DIAO N° 1  
MOUSSA DIAO N° 2  
AMADOU DIARRA  
EMILIE DIATTA  
MOUHAMED DIEDHIOU  
KHADIDIATOU DIEDHIOU  
KALIDOU DIENG  
ABDOULAYE DIENG N°1  
ABDOULAYE DIENG N°2  
CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE  
ANTA DIEYE  
AWA DIOP  
CHERIF ELWALY DIOP  
DEMBA DIOP  
ELHADJI MALICK DIOP  
MAMADOU MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP  
YAKHARE DIOP  
ABDOULAYE DIOUF  
ELHADJI MOUSTAPHA DIOUF  
IBRA DIOUF  
MAMADOU DIOUF  
MBAYE DIOUF  
FATOU DIOUF  
SEYDOU DIOUF  
YANKHOBBA DIOUF  
ABDOULAYE DRAME  
MAMADOU LAMINE DRAME  
AHMED FALL  
AMADOU FALL  
SAHITE FALL  
MARIÈME GUÈYE GASSAMA  
AÏDA GAYE  
NDÈYE GAYE  
MALICK GUEYE  
MASSECK GUEYE  
OUSMANE GUEYE  
OUSMANE SOW HUCHARD  
AMADOU KA  
ABDOU KARIM KAMARA  
MAGATTE KAMARA  
BOCAR SADIKH KANE  
ADAMA KANE

AÏSSA MAMA KANE  
NENE MAREME KANE  
FATOU KAYERE  
BABACAR KHOUMA  
ALPHA KOÏTA  
ALY LO  
AMADOU NDIAYE LO  
BASSIROU DORO LY  
EL HADJI WACK LY  
ISSAGA LY  
FATOU MANGARA  
FALLOU MBACKE  
MACTAR MBACKE  
AMADOU GALLO NDIAYE  
DAOUR NIANG NDIAYE  
MOUHAMADOU BAMBA NDIAYE  
MOUSSA NDIAYE  
SOKHNA NDIAYE  
NDÈYE BAKHAW NDIONGUE  
JOSEPH NDONG  
ABDOULAYE NDOUR  
OUMAR NDOYE  
MBAYE NIANG  
MARIAMA NIANG  
KALIDOU NIASSE  
AMADOU SADIO  
ROBERT SAGNA  
AMADOU CIRÉ SALL  
SIDY SALL  
AMINATA SALL  
ASTOU KANE SALL  
MAME BOUSSO SAMB  
SEKOU SAMBOU  
YOUBA SAMBOU  
ABDOU SANE  
OUMAR SANE  
MOR MATY SARR  
PAPE DIB SARR  
ALIOU SECK  
MAMADOU SECK  
THIAMBA SECK

ABDOULAYE SENE  
DIÉGANE SENE  
EL HADJ FAMARA SENGHOR  
ALIOUNE SOUARE  
ABDOURAHMANE SOW  
ADAMA SOW  
ALIOUNE SOW  
MOUSSA SOW  
FATOU SOW  
OUMOU SOW  
MOUSSA SY  
OUMAR SY  
THIERNO IBRAHIMA SY  
KHADIDIATOU SY  
ALIOUNE AÏDARA SYLLA  
ROBERT DIT KHADIM TABET  
IBA DER THIAM  
MAMADOU LAMINE THIAM  
SAMBA DIOULDÉ THIAM  
TAFSIR THIOYE  
GNAGNA THOURE  
IBRAHIMA TOUNKARA  
NDEYE FATOU TOURE  
DOUDOU WADE  
NDIAWAR WADE  
SEYNABOU WADE

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Plus personne ne demande à voter ?

Madame, Monsieur les Secrétaires, veuillez procéder au dépouillement.

Votants : 128 ;

Pour : 110 ;

Contre : 09 ;

Abstention : 00 ;

Bulletins nuls : 09.

Nos Collègues ayant obtenu 110 voix sont élus respectivement :

1<sup>er</sup> Questeur : M. Mamadou Lamine Thiam

2<sup>e</sup> Questeur : Mme Awa Diop

**[Applaudissements].**

Je félicite nos Collègues et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

Mes chers Collègues, j'ai reçu l'affaire suivante : projet de loi n°21-2011 portant Loi de Finances pour l'année 2012.

Acte est donné du dépôt de cette affaire.

Je demande aux membres des Commissions permanentes de se réunir, cet après-midi à partir de 16h, selon le calendrier qui leur est déjà distribué, en vue de renouveler leur bureau respectif. Je rappelle que les membres du Bureau de l'Assemblée nationale ne peuvent faire partie des bureaux des Commissions permanentes, conformément aux dispositions de l'article 35 de notre Règlement intérieur.

-3-

**Fin de la Séance**

Chers Collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance et de laisser à la Conférence des Présidents le soin de fixer l'ordre du jour et le calendrier de nos prochains travaux.

Y a-t-il des observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.